



Référence du dossier :
Notre référence : sem-bam
3003 Berne-Wabern, août 2020

Introduction d'un nouveau titre de séjour biométrique AA19 RP V1.0
Informations relatives au titre de séjour

À partir de septembre 2020, l'actuel titre de séjour biométrique pour les ressortissants d'Etats-tiers (AA10) sera remplacé par la nouvelle carte européenne AA19 RP (Residence Permit). Les AA10 déjà délivrés resteront valables jusqu'à leur date d'échéance.

Données sur le titre de séjour



- 1 Description du type d'autorisation et catégorie d'étrangers
- 2 Désignation du document
- 3 Numéro de document du titre de séjour
- 4 Répétition du numéro du document
- 5 Image faciale
- 6 Nom et prénom du titulaire selon document d'identité national
- 7 Sexe
- 8 Observations des autorités migratoires
- 9 Nationalité
- 10 Date de naissance
- 11 Durée de validité
- 12 Signature du titulaire
- 13 CAN (Numéro d'accès de la carte)
- 14 Nom du document dans deux autres langues officielles

